HOSPICE ET HOPITAL

M. Dhalluin, secrétaire, lit le budget additionnel de l'hospice et hôpital pour 1888; ce budget donne un excédent de 197 f.27; il lit aussi le budget additionnel de 1889.

M. Debouvry fait observer que l'hospice ne retire qu'une somme de 12.950 de ses fermages, terrains et propriétés et doit faire face à un chiffre de 20.000 fr. environ de dépenses pour entretenir ses nombreux pensionnaires.

Pour l'année 1889, la Commission de l'hospice demande une augmentation de 2 000 francs et prévoit la même augmentation pour 1890.

M. Debouvry dit qu'un grand nombre de baux prendront fin en 1913, et qu'alors l'hospice n'aura plus besoin des secours de la commune. Les dépenses pourront être couvertes par les recettes.

M. le Maire demande si aucun membre n'a d'observations à présenter pour l'acceptation du crédit supplémentaire de 2,000 francs.

Ce crédit est adopté ainsi qu'un second crédit de même somme pour 1890.

BUREAU DE BIENFAISANCE

Après lecture du budget du Bureau de bienfaisance, M. Debouvry fait observer que les ressources dont la commune dispose pour venir en aide aux pauvres sont minimes.

Il y a d'abord, dans les recettes, une somme de 279 fr., provenant de la quête annuelle faite dans l'église.

Puis les pauvres ont droit à un dixième des recettes faites dans les divertissements publics, mais, de ce côté, *rien n'est jamais versé au Bureau de Bienfaisance*.

Il demande à M. Maire de vouloir bien compléter ces ressources en demandant au ministre une participation pour Wattrelos dans le crédit destiné aux communes pauvres.

M. Delmarre, premier adjoint, dit que la distribution des secours aux pauvres n'est pas toujours bien faite.

Il a fait partie déjà de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance; il faudrait visiter les maisons ouvrières pour voir où il y a vraiment de la misère.

M. Lepers trouve que l'on donne moins de secours aux pauvres du quartier du ressort de M. Debouvry, qu'à ceux des autres quartiers de la commune.

M. Debouvry répond qu'il tiendra compte de cette observation et qu'à partir de ce jour il sera plus large dans ses distributions.

Il dit qu'il est tout disposé à venir en aide aux malheureux mais voudrait qu'on lui communiquât le détail des dépenses du bureau.

M. Carnin déclare que M. l'économe de l'hospice est actuellement détenteur d'une somme de 1000 fr. provenant de diverses ventes et que cette somme n'a pas été versée entre les mains du receveur.

Il propose qu'à l'avenir le premier de chaque trimestre, les sommes disponibles soient versées à la caisse.

La Commission du Bureau de bienfaisance demande que le crédit qui lui est alloué chaque année, c'est-à-dire 10.000 ou 11.000 francs, soit augmenté de quatre mille francs.

M. Beghin trouve ce chiffre énorme et dit qu'une partie en est distribuée à des Belges.

Il demande que l'augmentation demandée par le Bureau de bienfaisance soit réduite à 1.500 francs, ce qui ferait une subvention totale de 12.000 francs.

M. le Maire met aux voix le crédit de 14 000 francs demandé par la commission.

Par 16 voix contre 9, ce crédit est rejeté.

Le crédit de 12.000 francs demandé par M. Beghin est ensuite adopté.

COURS D'ADULTES

Une demande de subvention de 200 fr. pour le cours d'adultes avait été renvoyée à la Commission des finances.

M. Carnin dit que ce cours n'existant plus, il n'y a pas lieu d'accorder la subvention.

M. Debouvry demande à la Commission si, en remplacement de ce cours d'adultes, il n'existe pas un cours surveillé supplémentaire qui mériterait la subvention de 200 francs.

M. Carnin. — Le cours surveillé dont parle M. Debouvry n'est utile que pour les enfants fréquentant déjà l'école, il n'y a pas lieu de le subventionner.

Le Conseil rejette la subvention.

CHAUFFAGE DES ÉCOLES

MM. les instituteurs ont adressé à M. le Maire une lettre par laquelle ils demandent qu'on veuille bien leur fixer la quantité de charbon qu'ils peuvent consommer par foyer.

Le Conseil fixe cette quantité à 1.600 kilogs.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. l'inspecteur primaire sur l'état des écoles de garçons dont les locaux, dit il, sont devenus depuis longtemps insuffisant.

Il demande la création de quatre nouvelles classes.

M. Carnin dit que le projet est réalisable à l'école du Centre mais que pour l'école du Crétinier, il faudrait y ajouter un étage.

M. H. Pollet, adjoint, répond que lorsque M. Debouvry faisait la classe il y avait autant d'élèves qu'aujourd'hui ; il ajoute qu'il ne serait pas possible de couper les classes en deux, ces classes ne sont pas trop grandes maintenant ; cette mesure ne serait donc ni hygiénique ni pratique pour les élèves.

M. Debouvry trouve que le projet de M. l'inspecteur primaire doit être réalisé, mais seulement lorsque les ressources de la commune le permettront.

M. Dhalluin propose le renvoi de la question à la Commission des travaux.

Le renvoi est adopté.

LES « ENFANTS DE LA LYRE »

M. Dhalluin donne lecture d'une lettre des *Enfants de la Lyre* demandant une augmentation de subvention de trois cents francs pour les émoluments du chef.

M. Lefebvre dit que si l'on accorde cette augmentation, toutes les sociétés viendront à leur tour faire la même demande.

M. Flipot dit que les sociétés de musique doivent être encouragées et propose une subvention de cent cinquante francs.

M. Quesnoy, dit que sans esprit de parti, l'on pourrait accorder 150 francs aux *Enfants de la Lyre* et demander aux deux sociétés musicales d'organiser un festival comme cela se fait dans les communes environnantes, pour indemniser les contribuables en attirant les étrangers à Wattrelos.

La proposition de M. Flipot est adoptée par 14 voix contre 11.

Il est donné lecture au Conseil d'une lettre adressée par M. le Préfet au Conseil général, et relative au plan de rectification du chemin de grande communication n° 9.

Cette question est renvoyée à une prochaine séance.

La séance est levée à 8 h. 30.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 23 mai

Présidence de M. Parenty, vice-président

15 affaires inscrites au rôle : peu d'intéressantes.

A enregistrer les condamnations suivantes : Ladislas Chuin, Fleuris Vienne, Cyprien Delannoy à 1 mois de prison, et 21 francs d'amende pour coups et ivresse à Tourcoing. MAITRE POINTU.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

A la gare de Mouscron

Mouscron, 23 mai 1889.

Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*.

J'ai vu dernièrement, dans votre estimable journal, une note demandant l'installation d'une horloge à l'extérieur de la gare ; au moins, les voyageurs pourraient être fixés sur le départ des trains et ne pas s'exposer à des mécomptes comme j'en ai eu un aujourd'hui.

Jeudi midi, je devais prendre le train de midi huit. Fort essoufflé — la chaleur était torride — j'arrive à la gare. Le guichet était ouvert et deux employés, accoudés sur leur bureau, me considéraient tranquillement. Je demandai un coupon. Trop tard, disent-ils. Je réplique en vain que j'aperçois encore le train en gare. Après quelques protestations, les *aimables* fonctionnaires sortent à leur aise du bureau et attendent voir partir le train pour venir fermer le guichet.

Il me semble que ces messieurs auraient pu, plutôt que de perdre le temps en vains pourparlers, me servir un coupon, puisque le guichet était ouvert et que le train attendait.

On pourrait peut-être demander à Monsieur le chef de gare d'exiger un peu plus d'amabilité de la part de ses sous-ordres.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération. *Un voyageur.*

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du jeudi 23 mai

Présidence de M. Hedde, vice-président

Emile Roussel contre Hannart frères

Comme nous l'avions annoncé hier, nous donnons aujourd'hui les conclusions prises par Me Pouillet au nom de MM. Hannart.

« Attendu que le brevet en vertu duquel agit Roussel, est sans aucune espèce de valeur ;

» Qu'il se borne à dire que les couleurs azoïques, engendrées sur la fibre de coton étant solides peuvent être sans inconvénient associées à la laine écrue, parce qu'elles résistent aux manipulations qu'exige la teinture en pièce de la laine, surtout lorsqu'elle est grasse ;

» Qu'il n'y a là aucune invention au sens de la loi, puisqu'il n'y a ni produit industriel nouveau, ni moyen nouveau, ni application nouvelle d'un moyen connu pour l'obtention d'un produit ou d'un résultat industriel;

» Qu'il prétend monopoliser l'emploi d'un produit teinturial qu'il n'a pas découvert et de ses qualités de solidité qu'il n'a même pas le mérite d'avoir observées le premier.

» Que lorsqu'un produit appartient à tous, chacun est libre de l'employer sans réserve et d'utiliser les propriétés qui lui sont inhérentes ;

» Que dans l'espèce il y a ceci de particulier que Roussel ne donne même pas dans son brevet le moyen de produire la couleur dont il prétend monopoliser l'emploi, et que dans un précédent brevet, abandonné par lui, il avait déjà indiqué la même application;

» Que son brevet est donc radicalement nul autant à défaut de description suffisante que pour défaut absolu de nouveauté ;

» Que son action en contrefaçon constitue une atteinte inexcusable aux droits du domaine public;

» Que l'imputation de contrefaçon dirigée témérairement contre Hannart frères leur a causé un préjudice considérable dont il leur est dû réparation.»

En conséquence, Me Pouillet a conclu au rejet de la demande et à la condamnation de M. Emile Roussel aux dépens et à des dommages-intérêts se montant à 200 000 fr.

Il est probable qu'à une audience ultérieure, l'affaire reviendra pour les conclusions du ministère public. MAITRE POINTU

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du jeudi 23 mai

Présidence de M. le conseiller Mauflastre, ministère public : M. de Savignon, avocat-général.

2e affaire. **Vol qualifié à Haulchin**

Lenglet, reconnu coupable sans circonstances atténuantes, pour la 2e affaire, est condamné à six ans de travaux forcés et à cinq ans d'interdiction de séjour.

Défenseur, Me Romain.

Audience du vendredi 24 mai

Présidence de M. le conseiller Mauflastre. — Ministère public : M. de Savignon, avocat général.

1re affaire. — **Tentative d'assassinat dans les dunes, près de Mardyck**

L'accusé Lucien Joseph-Jérôme Verva, ouvrier agricole est âgé de 38 ans.

D'après l'accusation, le jeudi 4 avril dernier, dans la matinée, cet ouvrier, assez nomade, liait connaissance chez un sieur Vermesch, aubergiste et cabaretier à Dunkerque avec un autre ouvrier de ferme Désiré Mahieu de Téteghem.

Après un repas en commun, ils convinrent d'aller ensemble à Mardyck chercher du travail. Ils prirent, dans le courant de la journée, la route qui y conduit et s'arrêtèrent dans deux des cabarets qui la bordent. Avant d'entrer dans le dernier de ces estaminets, Verva coupa à un saule riverain, un très gros bâton que devait servir à l'accomplissement du crime qu'il méditait.

Sous prétexte d'abréger le parcours, il proposa à Mahieu de traverser les dunes. Lorsqu'ils furent arrivés loin de toute habitation, vers cinq heures du soir, il entraîna ce dernier dans un vallonnement et là, sans aucune provocation, il lui asséna par derrière, sur la tête, puis dans la figure, à la hauteur des yeux, à l'aide du bâton dont il était porteur, des coups d'une violence extrême. Le premier de ces coups assomma et fit évanouir immédiatement la victime.

Il lui serra ensuite fortement le cou, la crut morte et la laissa en cet endroit désert. Mahieu y resta plus de soixante-douze heures sans être secouru.

Après avoir ainsi frappé son compagnon de route, dans un but qui n'était autre que le vol, Verva fouilla les poches des vêtements de celui ci et le dépouilla d'une somme de trois ou quatre francs.

Arrêté quelques jours plus tard, l'accusé ne put nier la plupart des faits et charges relevés contre lui. Il se borna, durant l'instruction, à opposer à certaines charges des dénégations que le ministère public prétend sans portée. Il allégua n'avoir fait que céder aux nécessités de la légitime défense; mais ses allégations sont en condiction avec les renseignements fournis sur le caractère inoffensif de la victime.

Quant à lui, quant à sa conduite et à sa moralité, les renseignements sont, au contraire, défavorables. Il n'a pas, toutefois d'antécédents judiciaires.

Verva est condamné à huit ans de travaux forcés.

Défenseur, Me Bertin.

2e affaire.

TENTATIVE D'INCENDIE A ROUBAIX

et vol qualifié

L'ACCUSÉ

L'accusé Benjamin-Gustave Minne, jardinier à Wasquehal, est né à Pradelles, arrondissement d'Hazebrouck, le 15 janvier 1858. Il a donc 31 ans.

Il vient d'être condamné par jugement du tribunal correctionnel de Lille, en date du 11 avril dernier, à *deux mois d'emprisonnement pour vol simple*. Il n'avait antérieurement encouru aucune condamnation, si ce n'est en simple police, pour violences légères. Les renseignements du dossier sur son compte sont peu favorables.

EXPOSÉ DES FAITS

I. — Le dimanche 16 décembre dernier, pendant l'absence de la veuve Delbergue qui était allée à la messe, un commencement d'incendie éclatait vers 6 heures 1/2 du matin, au 1er étage de son habitation située rue de la Rochefoucauld, à Roubaix.

Les constatations faites sur le lieu du sinistre, auraient immédiatement révélé que le feu avait été mis volontairement, pour faire disparaître les traces d'un vol. Il aurait été allumé en trois endroits différents, au lit de la chambre à coucher et, dans le grenier, à la fois à un tas de linge et à un grand coffre en bois qui renfermait l'argent et les valeurs. Le matelas et les couvertures, aussi bien que le coffre, avaient été *imprégnés de pétrole* pris dans un bidon placé au bas de l'escalier. Les bords du lit portaient des taches de la bougie qui avait servi à y mettre le feu. La porte de communication des deux chambres portait les empreintes grasses de la main de l'auteur du crime.

Le coffre avait été fracturé. Toutes les valeurs avaient disparu, savoir une montre et une chaîne en or, divers bijoux, un coffret contenant deux livrets de caisse d'épargne de 1.000 fr. chacun, trois sacs remplis d'or et d'argent représentant 2 600 fr., un billet sur la Caisse commerciale, et 80 fr. placés dans un petit panier.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur Minne, gendre de la victime, qui seul se trouvait dans la maison, avec sa petite fille de trois ans, au moment où se manifesta l'incendie. Seul, semblait-il, il avait pu se livrer à tous les préparatifs du crime, sans éveiller l'attention. Dépensier et joueur, il avait de pressants besoins d'argent. Son mobilier venait d'être saisi le 10 décembre et il avait promis à l'huissier un versement important pour le lendemain 17 décembre.

Son attitude singulière et embarrassée durant et après le sinistre, avait surpris tous les témoins. Quelques instants avant que le feu n'éclatât, il était venu à deux reprises différentes, sans motif plausible, à la grange où travaillait son beau-frère et deux domestiques. C'était, d'après l'accusation, pour s'assurer de leur présence, de crainte d'être inquiété par eux, dans l'exécution du projet criminel qu'il avait conçu. Le soir même, sous un faux prétexte, il retournait chez lui, à Wasquehal, pour revenir ensuite, à minuit, chez sa belle-mère.

Lors de la perquisition opérée à son domicile, on a trouvé le veston dont il était vêtu le jour de l'incendie, taché de gouttelettes de bougie, et des mouchoirs absolument semblables à celui abandonné par l'auteur du vol qui s'était blessé en fracturant le coffre, comme le prouvaient les tâches de sang qu'il y avait laissées. Ses mains portaient, d'ailleurs, des marques d'égratignures et de coupures.

Le mardi 18 décembre, il fut aperçu à 6 heures 1/2 du matin, se dirigeant vers un endroit où, quelques heures plus tard, était découverte la montre volée. Elle était enfouie à 50 mètres de la maison de sa belle mère, dans le jardin, au bord du sentier. Le même jour, à 7 heures 1/2, il déposait chez une cabaretière, la femme Tilleul, trois paniers d'osier contenant dans un sac 275 fr. avec un mouchoir marqué aux initiales de sa femme M. D. Il allait enfin cacher, sur un terrain appartenant à M. Cruque, dans un fumier, à 350 mètres de la ferme de la veuve Delbergue le reste du produit de son vol. C'est en cet endroit que fut découvert, le 9 janvier, un sac renfermant une petite boîte brisée qui contenait les deux livrets de la caisse d'épargne, le billet sur la caisse commerciale et 2.200 fr.

L'accusé qui s'était d'abord renfermé dans un système de dénégations, a fini, en présence des charges, par avouer le vol commis au préjudice de sa belle-mère. Ce crime n'est pas aujourd'hui poursuivi, à cause de l'article 380 du Code pénal. L'incendie l'est, au contraire; mais Minne a persisté à soutenir qu'il fut purement accidentel. L'accusation lui objecte que les conditions mêmes dans lesquelles il s'est produit, démontrent qu'il est dû à une intention criminelle.

II. — L'information a fait, en outre, constater, à la charge de Minne, le vol qui a entraîné sa récente condamnation correctionnelle à deux mois de prison, et un autre vol du ressort de la Cour d'assises.

Le samedi 24 novembre dernier, les époux Fontaine, jardiniers, avaient quitté vers 3 heures du matin, pour se rendre au marché de Roubaix, leur habitation sise sur le pavé de Wasquehal à Marcq-en-Barœul. Lorsqu'ils revinrent vers 10 h. 1/2, ils constatèrent qu'un malfaiteur s'était introduit chez eux, pendant leur absence, en faisant sauter le crochet d'un volet, en brisant un carreau et en escaladant une fenêtre.

Il avait fouillé les diverses pièces et dérobé, dans le tiroir d'une commode, un rasoir et deux paires de boucles d'oreilles en doublé. Dans une garde-robe qui était fermée à clef, il avait pris deux montres et une chaîne en argent, une paire de boucles d'oreilles en or et un médaillon en doublé, en fracturant la petite boîte qui contenait les bijoux ; il s'était aussi approprié trois chemises d'homme, un gilet de laine, deux paires de bas et un veston. Il était sorti par la fenêtre de la remise, en laissant allumée sur la commode la bougie qui avait servi à l'éclairer.

L'auteur du vol était demeuré inconnu, quand, vers la fin de janvier, le garde-champêtre de Wasquehal retrouva parmi les bijoux laissés par Minne, chez sa belle-mère, les trois paires de boucles d'oreilles, l'une des montres volées et le médaillon qui furent reconnus par leurs propriétaire. Lors de la vente du mobilier de l'accusé, à son domicile, on découvrit aussi, parmi les objets en sa possession; les trois chemises, le gilet, l'une des paires de bas et le rasoir soustraits. Enfin, la seconde montre a été retrouvée chez le sieur Carlier, cabaretier à Flers, auquel Minne l'avait engagée pour 5 fr. à la fin de novembre.

Celui-ci a reconnu le vol mais nié l'effraction.

Défenseur, Me Dubuisson.

NORD

Un accident à Sous-le-Bois-Louvroil. — Un terrible accident s'est produit mercredi matin, vers sept heures, à l'usine de M. Gustave Dumont, à Sous-le-Bois-Louvroil.

Un four à puddler a sauté et a causé la mort de deux ouvriers de cette usine.

Le nommés : Hubert Tainmont, âgé de 34 ans, premier puddleur, travaillant à ce four, a été tué sur le coup; ainsi que Joseph Blondeau, troisième puddleur, mort quelques heures après, à la suite de graves brûlures.

Un troisième ouvrier, Norbert Blampain, a reçu à la tête une contusion qui, heureusement, ne présente pas de gravité.

Tainmont, laisse une veuve et 4 enfants, Blondeau résistait avec sa mère déjà âgée dont il était le seul soutien.

Un drame maritime. — Un drame affreux s'est passé à bord du navire américain *Solitaire* pendant son voyage de Dunkerque à Philadelphie. L'équipage a été sujet pendant la traversée aux vexations continuelles du capitaine E Sewell, du premier second Balls et du deuxième second Robbins, qui tous les trois ont été arrêtés le 20 mai, à l'arrivée. Le 11 mars, les choses prirent une tournure tragique.

Deux matelots Holm et Coombs reçurent l'ordre de réduire la voilure, Robbins monta sur la vergue avec eux et fit tomber les deux marins dans le vide !... Coombs réussit à se retenir à un cordage. Quant à Holm il alla s'abîmer sur le pont à 80 pieds au-dessous de lui !.. La mort fut instantanée. Le cadavre fut jeté le lendemain par dessus bord. On croit que l'officier s'est livré à cet acte de sauvagerie pendant un accès de furie provoqué par l'abus de la boisson.

BELGIQUE

Mouscron.— Jeudi matin ont eu lieu à l'église St-Barthelemy les funérailles de M. Bentein, vétérinaire et conseiller communal. Un grand nombre de personnes, le Conseil communal au complet y assistaient. La musique Ste-Cécile du Casino prêtait son concours à la funèbre cérémonie. Aucun discours n'a été prononcé.

— Grâce au beau temps, dont nous sommes favorisés depuis deux jours, l'église de N.-D. de la Marlière continue à recevoir un nombre considérable de pieux visiteurs. Hier jeudi, les élèves du pensionnat Saint-Charles Borromée de Luingne sont allés accomplir leurs dévotions. A 8 h. 1/2, M. Van Windekens, curé de Luingne, a célébré la messe.

— *Chronique de l'escrime.* — C'est dimanche prochain, 26 mai, qu'aura lieu le grand assaut d'armes, de boxe française et anglaise, dans le grand salon du Casino à Mouscron, à 4 heures 1/2 de relevée. Nos trois sympathiques professeurs : MM. C. Glorieux, de Tourcoing, Louis Dubus et Désiré Vandeneede, de Roubaix, prêteront leur concours à cette séance qui promet d'être très brillante. Prix des places : premières, 2 fr.; secondes, 1 fr. et troisièmes 50 cent.

— Un avis, inséré au *Moniteur Belge* du 19 mai, informe les personnes qui désireraient subir l'examen d'instituteur qu'elles doivent envoyer avant le 10 juin leur demande d'inscription à M. le ministre de l'intérieur et de l'instruction primaire.

Les grèves. — *A Seraing.* — La grève au charbonnage de Marihaye s'étend. Il y a près de mille grévistes à ce charbonnage, soit les trois quarts du personnel. La direction des charbonnages fait savoir qu'elle offre une augmentation de 5 p. c. Les ouvriers refusent. Le reste du bassin tranquille. La grève s'étend ce matin aux charbonnages de Xhoré et de Flémalle-Grande. La police et la gendarmerie prennent des mesures extraordinaires.

— *A Cuesmes.* — La grève que notre correspondant nous avait signalée coïncide avec la « ducasse » ou kermesse.

Elle n'a donc aucune importance.

— *A Quenast.* — Nous recevons de M. Urban, directeur des carrières de Quenast, une lettre dans laquelle il affirme que, malgré les concessions de la société, concessions scrupuleusement exécutées, dit M. Urban, les ouvriers ont subitement demandé une augmentation de salaire de 20 p. c. de plus des 8 p. c. convenus. Les ouvriers se seraient même mis en grève sans attendre la décision de la direction.

Ostende. — La chaloupe de pêche n° 16. d'Ostende, patron E. Termote, armateur Desforges, a été abordée par un steamer et coulée.

L'équipage a été sauvé et est revenu à Ostende hier soir. Ces malheureux n'ont rien pu sauver de leurs effets.

Le parquet d'Ypres s'est rendu, samedi dans l'après-midi, au cimetière de Reninghe où la victime du meurtre d'Elverdinghe, Félicie Vermeulen, a été enterrée. On a ouvert le cercueil et emporté le crâne.

M. le comte Albert de Mun était désigné par le vœu universel pour inaugurer à Mons la première assemblée des Œuvres sociales.

Le célèbre orateur a bien voulu répondre à l'appel qui lui a été adressé.

Il prononcera, le dimanche 23 juin, dans la soirée, un important discours en faveur de cette cause capitale de la réconciliation des classes.

Mme Landouzy, dit l'*Etoile*, la ravissante *prima dona* que les habitués de la Monnaie ont applaudie et fêtée si souvent, vient d'obtenir un magnifique succès, à Gand, dans le rôle de *Lakmé*.

Questions militaires à la Chambre des représentants. — La Chambre a commencé jeudi, la discussion du projet de loi modifiant les cadres organiques de l'armée.

M. Woeste a énergiquement appuyé le projet, en démontrant qu'il s'agit de compléter l'organisation sérieuse de la réserve.

Le débat a roulé incidemment sur la question du service personnel introduite par M. Jacmart.

M. Nothomb a également pris part à cet assaut d'armes ainsi que M. L. Visart.

M. Jacmart a critiqué le projet, en contestant le chiffre officiel de l'effectif de l'armée. Il a réclamé le renvoi du projet à une Commission militaire afin d'étudier les modifications à introduire dans l'armée.

Cette proposition a été appuyée par M. Hanssens et par M. d'Oultremont, qui a demandé que le chiffre de l'armée soit porté à 175 000 hommes.

Pour l'honorable député de Bruxelles tout est à refaire. *Aussi a-t-il réclamé la constitution d'une* Commission mixte chargée d'étudier tout ce qui concerne notre organisation militaire. Il a repoussé le projet du gouvernement en rendant hommage, du reste, au ministre de la guerre.

Quant à M. Vanden Bemden, il a combattu le projet, ne voulant pas faire une concession de plus au militarisme.

La discussion continuera demain. Elle promet d'être très animée.

Nous croyons savoir que la majorité de la droite votera le projet ministériel.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 23 mai.* — Marie Aelterman, rue de Lille — Elise Simoens, rue de l'Alma. — Auguste Gidée, rue Voltaire 71. — Julienne Ronse, rue de Soubise. — Henri et Marie Debucquoy, jumeaux, boulevard d'Armentières. — Rachel Follet, rue de Choiseul, 2. — Julia Vandeberghe, rue de Naples. — Madeleine Lefebvre, rue du Fort — Jean-Baptiste Vigin, rue Lacroix, 220 — Pharsilde Biatino, rue des Anges, 10?. — *Déclarations de décès du 23 mai.* — Alphonse Raoux, 7 mois, rue de la Paix. — Louis Verhaegen, 7 jours, rue de la Guinguette. — Joseph Dehooge, 5 mois, rue Bernard. — Grégoire Olivier, 44 ans, cocher, Hôtel-Dieu.

TOURCOING — *Déclarations de naissances du 23 mai*, — Léon Nuyttens, au Pont-Rompu. — Henri Saison, rue des Piats. — Noémise Degryse, rue de Menin. — Germaine et Berthe Paris, rue de la Belle-Vue. — Jean Fournier, rue St-Hubert. — Anaïse Baeteman, à la Marlière. — *Déclarations de décès du 23 mai.* — Adolphe Lorthiois, 80 ans 9 mois, négociant, rue de Lille. — Amand Destombes, 81 ans, marchand de fruits, rue d'Anvers. — Edouard Lepou re. 2 ans 3 mois, rue des Bons-Enfants. — Mathilde Pouthieu, 32 ans 11 mois, Hôpital Civil

Convois funèbres et Obits

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 27 mai 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Stéphanie FREMAUX, décédée à Roubaix, le 22 avril 1889, dans sa 66e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CHOSES ET AUTRES

Un gros propriétaire campagnard rentrait en ville, après une visite à ses fermes, d'où il rapportait d'amples provisions de bouche.

— Avez-vous quelque chose à déclarer ? lui demande sévèrement l'employé de l'octroi.

— Oui, la moitié d'un cochon.

— Mort ou vivant ?

* *

Un ménage se promène à l'exposition, examinant toutes choses et feuilletant le Catalogue.

Arrivé au pied de la gigantesque tour, le mari dit tout bas, et un peu timidement, à sa femme :

— Je crois que c'est la tour Eiffel.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le plan de la Haute-Cour

Paris, 24 mai. — Il résulte de diverses notes officieuses publiées hier, que la Commission des Neuf va se remettre en campagne.

Elle n'aura pas fini son instruction avant un mois; en y mettant un peu de bonne volonté, on gagnera, avec les délais légaux et les formalités judiciaires, le mois de décembre, c'est-à-dire, comme nous l'avons dit les premiers, l'époque des élections générales.

Le bruit persiste que M. Laguerre serait impliqué dans les poursuites.

Nous pensons, nous, que rien ne sera tenté contre M. Laguerre tant que la Chambre siègera, de façon à n'avoir pas à demande d'autorisation de poursuites.

Dans la pensée de M. Merlin et Cie, cette menace de poursuites et d'arrestation pourrait décider M. Laguerre et ses amis à passer la frontière.

On serait débarrassé d'eux pendant la période électorale.

Tel est le plan de la Haute-Cour.

Grèves et désordres en Italie

Rome, 24 mai. — Les ouvrières des rizières de Médicina (province de Bologne) se sont mises en grève sans attendre la réponse qu'on devait donner demain à leur demande d'augmentation de salaire. Elles ont saccagé cinq boulangeries. Plusieurs ont été arrêtées. Les ouvriers ne prennent pas part à la grève.

Le voyage d'Humbert

Le *Figaro* publie la dépêche suivante :

« Rome, 23 mai. — Des dépêches de Berlin arrivées ce soir disent qu'on a signé hier les préliminaires d'un nouveau traité auquel l'Autriche ne participe pas.

» On parle aussi des fiançailles du prince de Naples et de la princesse Marguerite, sœur de l'empereur.

D'autre part, on télégraphie de Berlin au *Journal des Débats*.

Rome, 22 mai. — Le bruit court qu'une convention militaire entre l'Italie et l'Allemagne sera signée à Berlin, ce qui n'empêche pas qu'on parle toujours de paix.

» On dit au Vatican que M. Crispi demandera au prince de Bismarck des gages positifs pour renforcer sa position en présence de l'opposition radicale qui grandit toujours.

» D'autre part, on prétend que M. de Bismarck demanderait à M. Crispi de modérer sa politique antireligieuse pendant que le St-Siège modèrerait l'ardeur des catholiques étrangers pour la question romaine. »

Pêches françaises

On lit dans le *Figaro* :

« Les petits côtés de la politique :

» Une conséquence, bien imprévue pour les Parisiens, de l'entrevue de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Italie.

» Pour recevoir plus dignement son visiteur italien, l'empereur d'Allemagne a fait acheter pendant trois matinées aux Halles de Paris et expédier à Berlin nos plus belles pêches de Montreuil.

» Ce fruit est devenu tellement rare par suite de cet achat que le prix d'une belle pêche atteignait avant hier vingt-sept francs ! »

Les voyages du prince Henri d'Orléans

Le prince Henri d'Orléans, fils du duc de Chartres, à son retour des Indes, publie, chez Calmann Lévy, sous ce titre : *Six mois aux Indes chasses aux tigres* le récit de son voyage.

Le jeune prince a placé en tête de son livre la préface que voici.

«L'idée du voyage, dont je raconte ici la meilleure partie, est liée à un des plus douloureux souvenirs de ma vie. Je venais d'être déclaré admissible à Saint-Cyr, lorsque la loi du 22 juin 1886 m'en ferma les portes et, en m'excluant de l'armée, m'interdit la carrière vers laquelle j'avais dirigé tous mes efforts, la seule où il me fût permis d'entrer dans les circonstances que nous traversons.

»Je me trouvais donc, à dix-huit ans, délié par force du plus cher et du plus saint des devoirs, condamné à une oisiveté que ne pouvaient remplir les études abstraites auxquelles on me conviait.

»Mon père le comprit et me proposa d'entreprendre un voyage autour du monde où je trouverais, dans le mouvement même, un semblant d'action. J'acceptai avec joie : depuis longtemps déjà, j'étais hanté du désir d'horizons nouveaux et de spectacles imprévus ; mais j'étais trop jeune *encore, trop* inexpérimenté pour qu'on pût m'ouvrir alors, et d'un seul coup le libre champ des aventures. Je dus attendre une année entière, que j'employai à me préparer de mon mieux à ma nouvelle vie.

» Ce fut seulement à la fin de l'été 1887 que je quittai la France, et les évènements avaient marché de telle façon qu'une crainte commençait à naître en moi, celle de trouver, au retour, les portes mêmes de la patrie fermées à ma famille.

»Grâce à Dieu, cette épreuve m'a été épargnée, et j'ai pu rédiger à loisir et signer, sur la terre française, ce récit d'un long voyage où la pensée de la France ne m'a pas quitté un seul jour !

»Paris, mai 1889. HENRI D'ORLÉANS.»

Les grèves allemandes. — En Westphalie. — La situation s'aggrave de nouveau.— Négociations sans résultat.

Dortmund, 24 mai. — Les négociations engagées entre M Hammacher et le comité de la grève pour le bassin westphalo-rhénan n'ont abouti à aucun résultat.

Le comité maintient *intégralement* ses prétentions.

Reste à savoir si, dans la séance qu'ils ont dû tenir ce soir, les représentants de l'Union des mines voudront souscrire à ces conditions.

La grève augmente de proportions dans les districts de Dortmund, de Herde et de Steele.

Le Shah à Saint-Pétersbourg

St-Pétersbourg, 24 mai. — Le Shah est arrivé hier à deux heures. Dès une heure, les fonctionnaires arrivaient à la gare, dont le quai était transformé en véritable serre : le ministre de la cour, comte Worontzoff, tous les généraux de la garnison, le commandant de la police Adelson étaient présents, ainsi que les membres de la légation de Perse et le prince héritier de Montenegro. Presque tous portaient des décorations persanes. A deux heures moins dix, le Czar est arrivé avec les grands ducs.

Au moment où le train entrait en gare, le Czar s'approcha du wagon ; le Shah descendit et les souverains s'embrassèrent. Le Shah portait la croix de Saint-André qu'il a depuis 1837. Il avait sept ans quand il vint pour la première fois en Russie, et le czar Nicolas la lui donna lui-même. Le Shah est engraissé, mais il est frais et a l'air de se bien porter. Aussi a-t-il présenté de suite *son médecin au Czar, le docteur Tolosan, un français*, qui était en habit noir.

Après avoir inspecté les Cosaques placés sur le quai, les souverains sont partis en voiture découverte par la perspective Newski. Une foule immense attirée par la température extraordinaire (30 degrés) était dans les rues.

Depuis la veille on avait travaillé à la décoration des rues qui était fort belle : partout des drapeaux et des tapis pendent aux fenêtres. Des deux côtés de la rue, la garde impériale faisait la haie, les chevaliers gardes avec leurs casques dorés, les hussards avec leurs dolmans rouges, les cuirassiers blancs, l'infanterie en vert et or. Tous les corps étaient représentés et le Schah semblait enchanté de ce qu'il voyait.

Aussitôt arrivé au palais d'hiver, le Czar rendit visite à l'Impératrice.

A 8 heures, il y a eu un dîner de 250 couverts, auquel toute la Cour a assisté.

Le Shah restera ici pendant trois jours. Il y aura tous les soirs illuminations et feux d'artifice.

EN VOUS METTANT A TABLE

Nous vous engageons à prendre une *Pilule Gicquel* antibilieuse, antiglaireuse. Elles régularisent les fonctions de l'estomac et des intestins; elles vous éviteront manque d'appétit, maux de tête, névralgies, étourdissements, congestions. Elles sont aussi très efficaces contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies, vous pourrez vous procurer les véritables *Pilules Gicquel*, à 1 fr. 50 la boîte. 19552d

Pour bien Blanchir le Linge
à peu de frais, sans jamais l'altérer, rien ne peut remplacer
L'EXTRAIT D'EAU DE JAVEL COTELLE
(Un litre d'Extrait Cotelle remplace 20 litres d'Eau de Javel)
VENTE EN LITRES DANS LES BONNES MAISONS D'ÉPICERIE
Dépôt régional chez M. A. MARTEL, Nég^t à Lille.
19507

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS
A. LE VASSEUR & Cie, ÉDITEURS
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française;
de toutes les Partitions et Publications musicales;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gravures, Eaux-Fortes, Gravures en Couleur, etc.
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE FRANCS D'ACQUISITION.
ESCOMPTE au COMPTANT.— ENVOI FRANCO des CATALOGUES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée suivant décret du 4 mai 1864
CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris
AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS :
Agen, Aix, Alais, Albi, Alençon, Amiens, Angers, Angoulême, Annecy, Annonay, Apt, Arles, Arras, Auch, Aurillac, Auxerre, Avignon, Bar-le-Duc, Bayonne, Beauvais, Belfort, Bergerac, Besançon, Béziers, Blois, Bordeaux, Boulogne sur-Mer, Bourges, Brest, Brive, Caen, Cahors, Cambrai, Carcassonne, Carpentras, Castres, Cette, Châlon-sur-Saône, Châlons-sur-Marne, Chartres, Châteauroux, Chaumont, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Dax, Dieppe, Dijon, Douai, Dreux, Dunkerque, Elbeuf, Epernay, Epinal, Fontainebleau, Gaillac, Grenoble, Havre (le), Honfleur, La Rochelle, Laval, Lille, Limoges, Lisieux, Lodève, Lorient, Lyon, Mâcon, Mans (le), Marmande, Marseille, Montauban, Montereau, Montluçon, Montpellier, Moulins, Nancy, Nantes, Narbonne, Nevers, Nices Nimes, Nior, Orléans, Pau, Périgueux, Perpignan, Poitiers, Puy (le), Reims, Rennes, Rive-de-Gier, Roanne, Rodez, Roubaix, Rouen, St-Brieuc, St-Etienne, St-Germain-en-Laye, St-Lô, St-Malo, St-Servan, St-Quentin, Saumur, Sedan, Sens, Tarbes, Thiers, Toulon, Toulouse, Tours, Troyes, Valence, Valenciennes, Versailles, Vichy.
AGENCE DE LONDRES : 38, Lombard-Street, E. C.
AGENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE :
Colmar, Francfort, Guebwiller, Metz, Mulhouse, Strasbourg.
Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des Cies de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires.—Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse. etc. 19554d

Emprunt Russe 4 0/0
Souscription sans frais, conversion des emprunts 1870, 1872, 1873, 1884,
AU CRÉDIT LYONNAIS
Roubaix 2, rue de la Gare 2, Roubaix
Tourcoing, 3, rue de l'Hôtel de Ville
17984

LE MASSON
Dentiste-Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

A. BOUTRY, ENTREPr
36, rue de l'Espérance, Roubaix
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
SPÉCIALEMENT :
VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers
NIVELLEMENTS DE TERRAINS
AVEC GRAND MATÉRIEL
Fourniture et pose de voies ferrées
BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

CONSEIL AUX MALADES
Ne prenez plus de médicaments. Adressez-vous à la *Dynamodermie* qui vous guérira sans aucune pratique interne, sans vous abimer l'estomac et surtout sans vous intoxiquer. Les paralysies les plus anciennes sont guéries en 30 nuits pendant le sommeil. L'asthme, la goutte, les rhumatismes, l'ataxie, l'epilepsie, les congestions, la constipation, et toutes les maladies nerveuses, cèdent à 30 nuits d'application. Demandez à l'Institut Dynamodermique, 7, rue Godot de Mauroy, à Paris, sa brochure franco, faites-vous traiter par correspondance et évitez surtout les contrefaçons déguisées de certains instituts que les succès de la Dynamodermique on fait surgir de tous côtés même à Paris. Dr DE MONPLAISIR. 19415

MARCHÉS A TERME

Cours du 24 Mai 1889

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés laines mères de La Plata et de l'Uruguay — Type supra irréductible — Cours de la veille	Type supra irréductible — Cours du jour	Qualité peigné de fabrique 1 — Cours de la veille	Qualité peigné de fabrique 1 — Cours du jour	Qualité peigné courant 2 — Cours de la veille	Qualité peigné courant 2 — Cours du jour	ANVERS (par voie télégraphique) — Peignés Buenos-Ayres — Français A — Cours de la veille	Français A — Cours du jour	Français G — Cours de la veille	Français G — Cours du jour	Allemands B — Cours de la veille	Allemands B — Cours du jour	Allemands M — Cours de la veille	Allemands M — Cours du jour
Janvier	... »	... »	592 ½	592 ½	575 »	575 »	570 »	570 »	597 ½	597 ½	587 ½	587 ½	600 »	600 »
Février	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	587 ½	587 ½	... »	... »
Mars	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Avril	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Mai	610 »	610 »	590 »	590 »	570 »	570 »	565 »	565 »	597 ½	597 ½	587 ½	587 ½	600 »	600 »
Juin	... »	... »	590 »	590 »	572 ½	572 ½	567 ½	567 ½	597 ½	597 ½	590 »	590 »	600 »	600 »
Juillet	... »	... »	592 ½	592 ½	572 ½	572 ½	570 »	570 »	597 ½	597 ½	595 »	595 »	600 »	600 »
Août	... »	... »	595 »	595 »	572 ½	572 ½	570 »	570 »	597 ½	597 ½	595 »	595 »	600 »	600 »
Septembre	... »	... »	595 »	595 »	575 »	575 »	570 »	570 »	597 ½	597 ½	595 »	595 »	600 »	600 »
Octobre	... »	... »	597 ½	597 ½	572 ½	572 ½	570 »	570 »	597 ½	597 ½	595 »	595 »	600 »	600 »
Novembre	... »	... »	595 »	595 »	575 »	575 »	570 »	570 »	597 ½	597 ½	595 »	595 »	600 »	600 »
Décembre	... »	... »	592 ½	592 ½	575 »	575 »	570 »	570 »	597 ½	597 ½	595 »	595 »	600 »	600 »

LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Laines en suint de Buenos-Ayres — TYPE 1 (Correspondant au type prima bonne courante à peigné du Havre) — Cours de la veille de 11 h. 1/2	Type 1 — Cours de la veille de 4 h. 1/2	Type 1 — Cours du jour de 11 h. 1/2	Type 1 — Cours du jour de 4 h. 1/2	TYPE 2 (Correspondant au type prima bonne courante à peigné d'Anvers) — Cours de la veille de 11 h. 1/2	Type 2 — Cours de la veille de 4 h. 1/2	Type 2 — Cours du jour de 11 h. 1/2	Type 2 — Cours du jour de 4 h. 1/2	LE HAVRE (par voie télégraphique) — Buenos-Ayres 1a bonne courante 36 0/0 — Cours de la veille matin	Le Havre — Cours de la veille soir	Le Havre — Cours du jour matin	Le Havre — Cours du jour soir	ANVERS (par télégraphe) — Buenos-Ayres 1a courante 34 0/0 — Cours de la veille	Anvers — Cours du jour
Janvier	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	171 »	171 »	171 »	171 »	... »	... »
Février	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	170 »	170 »	170 »	170 »	... »	... »
Mars	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	169 »	169 »	169 »	169 »	... »	... »
Avril	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	»	»	169 »	169 »	... »	... »
Mai	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	177 »	177 »	177 »	177 »	165 »	165 »
Juin	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	177 ½	177 ½	177 ½	177 ½	165 »	165 »
Juillet	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	177 ½	177 ½	177 ½	177 ½	165 »	165 »
Août	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	178 »	178 »	178 »	178 »	165 »	165 »
Septembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	178 »	178 »	178 »	178 »	165 »	165 »
Octobre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	178 »	178 »	178 »	178 »	... »	... »
Novembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	177 »	177 »	177 »	177 »	... »	... »
Décembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	175 »	175 »	175 »	175 »	... »	... »